

« Les Lycéens en Cœur de Saône-et-Loire »

Association loi 1901

n° W715002083

siège : Lycée Cassin

49 bd des Neuf-clés

71018 Mâcon

Projet d'organisation du

***Festival des lycéens en Cœur
de Saône-et-Loire
2013-2014***

(Adopté par l'assemblée générale du 25 septembre 2013)

Contacts :

emmanuel.tillier@aliceadsl.fr

06 63 29 64 26

<http://festivaldeslyceens.free.fr>

Projet : Les lycéens de Saône-et-Loire mobilisent leurs talents et organisent **plusieurs spectacles** pour aider différentes associations humanitaires.

I – Objectifs :

- L'Association a pour but de favoriser l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité, d'aider et d'apporter un soutien bénévole aux personnes démunies ; de lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes, en aidant concrètement ces associations.

Elle permet aussi de :

- Développer et valoriser des talents artistiques des jeunes parfois non reconnus pendant leur scolarité. Faire une place à tous les élèves volontaires.
- Établir des liens entre les jeunes, représentants des lycées ou collèges partenaires de Saône-et-Loire. Mettre en œuvre les compétences des **Conseils de Vie Lycéenne**, quand cette structure existe dans les établissements.
- Être capable de construire un projet d'envergure, nécessitant l'intervention des élus et mobilisant divers partenaires financiers publics et privés. Être capable de négocier avec eux.
- Développer les compétences d'organisation et de rigueur indispensables pour mener le projet à son terme.

II – Mise en œuvre :

Les moyens d'action généraux de l'Association sont :

- Organisation d'actions mobilisant la jeunesse – en particulier les lycéens – visant à développer des compétences et les mettre au service de la collectivité. Les bénéfices sont reversés à des associations qui luttent contre toutes les formes de pauvreté, en accord avec l'« Association Nationale des Lycéens en Cœur ».
- Formation, et accompagnement des bénévoles et structuration de l'action au plan départemental.
- L'association se réunit environ une fois par mois, de juin 2013 à mai 2014, afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour conduire le projet à son terme. Des groupes locaux – ou commissions – peuvent se réunir plus souvent et rendent compte de l'avancement de leurs démarches sur le site <http://festivaldeslyceens.free.fr>
- L'association multiplie les partenariats publics et privés afin que les bénéfices de la vente des billets de spectacles (hors droits SACEM), soient intégralement reversés aux associations caritatives aidées.

III – Les spectacles

L'association désire mettre en place quatre spectacles en Saône-et-Loire dont les recettes seront intégralement reversées aux **Restaurants du Cœur** :

- Le samedi 22 Mars au *Spot* à Mâcon
- Le mercredi 26 mars à la salle *Marcel Sembat* à Chalon-sur-Saône
- Le samedi 19 Avril à *l'Embarcadère* à Montceau-les-Mines
- Le samedi 17 Mai à *L'Hexagone* d'Autun

Un cinquième spectacle pourrait être proposé pour soutenir une autre cause humanitaire que celle des Restos du Cœur.

Les programmations seront constituées de prestations des lycéens et des personnels travaillant dans les lycées partenaires, dont les établissements scolaires sont situés dans les bassins des lieux de spectacle.

La durée de chaque spectacle sera limitée à **2 h 30. (3 h 00, entracte comprise).**

Les Intervenants du Spectacle (jeunes artistes) sont conscients de l'envergure du projet et de l'importance de leur participation, ils s'engageront après mûre réflexion... et avec l'accord écrit de leurs parents.

Les **Intervenants du Spectacle (I.S.)** sont issus de tous les lycées (voire collèges) partenaires de l'opération. Il peut s'agir d'élèves et/ou d'adultes. Ils doivent préparer une participation de qualité. Ils répéteront donc avec rigueur et régularité. **Ils accepteront les visites et les décisions** des membres de l'association départementale et **respecteront** les modalités définies ci-dessous. **L'association reste l'instance souveraine de l'opération**. Elle peut, à tout moment, décider d'annuler la participation d'un groupe. **Ses décisions sont sans appel.**

Les **Intervenants du Spectacle (I.S.)** peuvent avoir des talents artistiques très divers : théâtre, musique, chant, danse, cinéma, arts du cirque, arts martiaux, etc... Il leur suffit de proposer une intervention susceptible d'intéresser un grand nombre de spectateurs.

La prestation d'un groupe d'élèves, d'adultes, ou mixte, ne pourra dépasser **quatre minutes trente**. Le chronométrage rigoureux est obligatoire. Il sera réclamé par les organisateurs.

Le nombre de prestations acceptées sera fixé par les organisateurs en fonction du lieu, des impératifs techniques et du nombre de sollicitations pour chaque spectacle.

Le nombre de personnes qui composent chaque groupe n'est pas limité.

N.B : Chaque Intervenant s'engage à vendre cinq places de spectacles. Les billets seront fournis par les « Lycéens en Cœur de Saône-et-Loire ». Leur prix, non déterminé, ne pourra excéder 12 euros.

Les jeunes artistes se feront connaître aux Présidents de l'association, dont les coordonnées figurent ci-dessus, au plus tard le 07 décembre 2013. (Car il faut ensuite avoir le temps de composer une programmation et faire imprimer un programme.)

IV – Les engagements des lycées partenaires

Les lycées partenaires s'engagent donc à permettre la diffusion de l'information (en créditant les photocopies nécessaires).

Ils accepteront la venue d'adultes responsables de l'opération dans leur établissement. Ils favoriseront la communication avec les jeunes afin de leur permettre de participer à ce projet de solidarité.

Ils favoriseront la participation des jeunes et adultes, membres de l'association qui devront être présents – si possible – à chaque réunion d'organisation et intervenir dans chaque spectacle.

Ils permettront aux élèves **Intervenants du Spectacle** de pouvoir s'absenter éventuellement pour la répétition générale de leur spectacle. [NB : Il est possible que quelques élèves soient exceptionnellement obligés de manquer deux ou trois heures d'enseignement.]

Ils pourront requérir éventuellement la participation des professeurs principaux pour vérifier que l'information (communication pour les spectacles) a été effectivement transmise aux familles des élèves (à moins qu'il soit possible de la faire parvenir par courrier en la joignant à un bulletin trimestriel...).

Ils accepteront d'accueillir, en fonction de leurs possibilités, les membres de l'association **en réunion** puisque les séances ont lieu tour à tour dans les établissements partenaires (toujours le mercredi après-midi de 14 h 00 à 16 h 30).

Un coordinateur pourra être nommé au sein de chaque établissement, adulte volontaire, désireux de participer à ce projet humanitaire, qui favoriserait les liens entre les **Intervenants (I.S.)** éventuels, et les « **Lycéens en Cœur de Saône-et-Loire** ». Il pourra régulièrement rendre compte de l'implication des élèves.

A Mâcon, le 30 septembre 2013

Caroline Baguet (TL)

Cyril Deman (TL)

Emmanuel Tillier (Enseignant)

Présidents de l'association
Les Lycéens en Cœur de Saône-et-Loire